

REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
Paix-Travail Patrie

-----  
MINISTERE DU COMMERCE

-----  
COMMISSION INTERNE DE  
PASSATION DES MARCHES

REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace-Work-Fatherland

-----  
MINISTRY OF TRADE

-----  
TENDER'S BOARD

**APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE  
D'URGENCE**

**N° 0000 /AONO-PU/MINCOMMERCE/CIPM/2019  
DU 30 AVR 2019 RELATIF A L'ACQUISITION DU  
MATERIEL INFORMATIQUE AU PROFIT DU  
MINISTERE DU COMMERCE.-**

FINANCEMENT : BIP MINCOMMERCE, EXERCICE 2019

NATURE ET IMPUTATIONS :

N°	Nature	Imputation
01	Acquisition des ordinateurs complets	53 21 33 00 01 2276
02	Acquisition du matériel informatique	53 21 37 00 02 2276
03	Acquisition du matériel informatique pour les services centraux	53 21 34 00 10 2276

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES



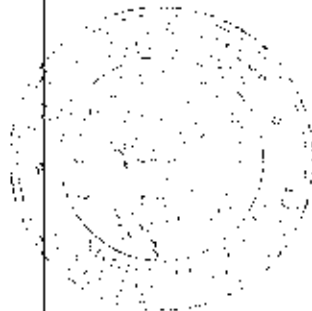
## SOMMAIRE

- 1- Avis d'Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence (AONO-PU)
- 2- Règlement Particulier de l'Appel d'Offres (RPAO)
- 3- Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP)
- 4- Description de la fourniture
- 5- Cadre du bordereau des Prix unitaires (BPU)
- 6- Cadre du Dévis Quantitatif et Estimatif (DQE)
- 7- Cadre du Sous détail des Prix unitaires (SDPU)
- 8- Grille d'évaluation
- 9- Modèle de marché
- 10- Formulaires types
- 11- Liste des Etablissements bancaires et Organismes financiers agréés



**PIECE N°1 :**

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERTEN PROCEDURE D'URGENCE  
(AONO-PU)**



Pièce N°1.1- Version française



AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE  
N° 000/AONO-PU/MINCOMMERCE/CIPM/2019 DU 30 AVR 2019 RELATIF A  
L'ACQUISITION DU MATERIEL INFORMATIQUE AU PROFIT DU MINISTERE DU  
COMMERCE.-

**1- OBJET DE L'APPEL D'OFFRES**

Vu le procès-verbal de la réunion en date du 04 avril 2019 de la Commission Interne de Passation des Marchés placée auprès du MINCOMMERCE, Le Ministre du Commerce lance, pour le compte du Gouvernement de la République du Cameroun, un Appel d'Offres National Ouvert pour l'acquisition du matériel informatique au profit du Ministère du Commerce.

**2- ALLOTISSEMENT**

Les fournitures, objet du présent Appel d'Offres, sont subdivisées en trois (03) lots ci-après définis :

Lot 1 : acquisition des ordinateurs complets (cinq (05) ordinateurs complets),

Lot 2 : acquisition du matériel informatique (trente-cinq (35) ordinateurs complets)

Lot 3 : acquisition du matériel informatique pour les services centraux (six (06) ordinateurs complets).

**3- CONSISTANCE DE LA FOURNITURE**

Les prestations, objet du présent Appel d'Offres, consistent en la fourniture au Ministère du Commerce des équipements dont les caractéristiques techniques sont listées à la pièce N°4 du Dossier d'Appel d'Offres. Lesdits équipements sont repartis par lot ainsi qu'il suit :

Lot 1 :

- Acquisition des ordinateurs complets (cinq (05) ordinateurs complets)

Lot 2 :

- acquisition du matériel informatique (trente-cinq (35) ordinateurs complets)

Lot 3

- acquisition du matériel informatique pour les services centraux (six (06) ordinateurs complets)

**4- LIEU ET DELAI DE LIVRAISON**

4.1. La livraison se fera au Ministère du Commerce

4.2. Le délai de livraison, objet du présent marché, est de : **quarante-cinq (45) jours** par lot.

Ce délai court à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les prestations

**5- PARTICIPATION**

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte, à égalité de conditions, aux entreprises de droit camerounais installées en République du Cameroun et ayant une expérience avérée dans la fourniture de ce type de matériel.

#### 6- FINANCEMENT

Les fournitures, objet du présent Appel d'Offres, sont financées par le Budget d'Investissement Public (BIP) du MINCOMMERCE au titre de l'exercice 2019, imputations :

N°	Nature	Imputation
01	Acquisition des ordinateurs complets (lot 1)	53 21 33 00 01 2276
02	Acquisition du matériel informatique (lot 2)	53 21 37 00 02 2276
03	Acquisition du matériel informatique pour les services centraux (lot 3)	53 21 34 00 10 2276

#### 7- ENVELOPPE PREVISIONNELLE

Le coût prévisionnel du projet se présente ainsi qu'il suit par lot :

N° lot	Désignation	Imputations	Coût prévisionnel en FCFA
1	Acquisition des ordinateurs complets		11 000 000 TTC
2	Acquisition du matériel informatique.		81 962 000 TTC
3	Acquisition du matériel informatique pour les services centraux.		16 569 000 TTC

#### 8- CONSULTATION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté dès publication du présent avis, aux heures ouvrables, au Ministère du Commerce, Services des Marchés Publics, 1<sup>er</sup> étage, porte 102, téléphone : 222 22 69 68.

#### 9- ACQUISITION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu, dès publication du présent avis par voie de presse écrite ou par voie d'affichage, ou sur le site mail de l'ARMP, dans les locaux du Ministère du Commerce, Service des Marchés Publics, sur présentation d'une quittance de versement d'une somme non remboursable de cent mille (100 000) FCFA payable au Trésor Public et représentant les frais d'achat du dossier.

#### 10- DEPOT DES OFFRES

Les offres, rédigées en français ou en anglais en sept (07) exemplaires, dont un (01) original et six (06) copies, marqués comme tels, conformes aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres, devront être déposées contre récépissé au Ministère du Commerce, Service des Marchés Publics, 1<sup>er</sup> étage, porte 102, au plus tard le **29 MAI 2019** à **13h30** précises heure locale, portant les mentions suivantes :

**APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE**  
N° **0000** /AONO-PU/MINCOMMERCE/CIPM/2019 DU **10 AVRIL 2019**  
L'ACQUISITION DU MATERIEL INFORMATIQUE AU PROFIT DU MINISTERE DU  
COMMERCE.-

\*\*\*\*\*

**A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT**

### **11- PRESENTATION DES OFFRES**

Les documents constituant l'offre seront placés sous enveloppes dont :

- l'enveloppe A contenant les pièces du dossier administratif (Volume 1)
- l'enveloppe B contenant l'offre technique (Volume 2)
- l'enveloppe C contenant l'offre financière (Volume 3)

Toutes les pièces constitutives des offres (enveloppe A, B et C) seront placées dans une grande enveloppe extérieure scellée portant la mention de l'appel d'offre concerné.

Les différentes pièces de chaque offre seront numérotées dans l'ordre du DAO et séparées par des intercalaires de couleur identique.

### **12- CAUTION DE SOUMISSION**

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives une caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou un organisme financier agréé par le Ministre en charge des Finances et dont le nom figure dans la liste de la pièce N°11 du DAO, soit un montant de : deux cent vingt mille (220 000) FCFA pour le lot 1, un million six cent trente-neuf mille deux cent quarante (1 639 240) FCFA pour le lot 2 et trois cent trente un mil trois cent quatre-vingt (331 380) pour le lot 3.

La validité de cette caution est de cent vingt (120) jours, à compter de la date limite de dépôt des offres.

### **13- RECEVABILITE DES OFFRES**

Sous peine de rejet, les pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par les services émetteurs conformément au listing prévu au règlement particulier de l'appel d'offres. Elles devront obligatoirement être datées de moins de trois (03) mois.

Toute offre non-conforme aux prescriptions du présent Avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. L'absence de la caution de soumission délivrée par un établissement de crédit de premier ordre ou un organisme financier agréé par le Ministère en charge des finances ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres entraînera le rejet pur et simple de l'offre sans aucun recours.

### **14- OUVERTURE DES PLIS**

L'ouverture des plis se fera en un seul temps, le **29 MAI 2019** à 14H30 par la Commission Interne de Passation des Marchés, dans la salle des conférences du Ministère du Commerce en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance du dossier.

### **15- CRITERES D'EVALUATION DES OFFRES**

#### **15.1 Critères éliminatoires**

Les critères éliminatoires sont les suivants :

- dossier administratif ou financier incomplet ou non conforme ;
- fausse déclaration ou pièces falsifiées ;
- absence de déclaration sur l'honneur par laquelle le soumissionnaire certifie n'avoir pas abandonné de marché au cours des trois (03) dernières années, mais aussi qu'il ne figure pas sur la liste des entreprises défaillantes annuellement établie par le MINMAP ;
- omission d'un prix unitaire quantifié dans le bordereau des prix unitaires ;
- absence de sous détail d'un prix unitaire quantifié et/ou de la décomposition d'un prix forfaitaire ;
- non satisfaction du Maître d'Ouvrage par rapport à une prestation antérieure du

soumissionnaire ;

- offre n'ayant pas satisfait à au moins 70% de l'ensemble des critères essentiels ;
- absence d'un certificat d'origine et de garantie du fournisseur ou du concessionnaire agréé pour le matériel à livrer.

### 15.2. Critères essentiels

Les offres techniques seront évaluées suivant le système de notation binaire et suivant les critères essentiels détaillés dans la grille d'évaluation. Ces critères essentiels portent sur les éléments ci-après :

- présentation de l'offre (ordre des pièces, lisibilité, reliure, clarté) ;
  - délai de livraison ;
  - expérience et références du soumissionnaire (copies des contrats, des PV de réception pour des marchés de même nature) ;
  - caractéristiques techniques des fournitures proposées ;
  - service après-vente ;
  - attestation de solvabilité bancaire, supérieure ou égale à vingt millions (20 000 000) pour le lot 2 et à cinq millions pour chacun des lots 1 et 3 délivrée par un établissement bancaire de premier ordre ou un organisme financier agréé par le Ministère en charge des Finances ;
- Seules les offres ayant obtenu, à l'issue de l'évaluation technique, une note supérieure ou égale à 70 % des critères essentiels seront retenues pour la suite de la procédure.**

### 16- ATTRIBUTION DU MARCHÉ

Le marché sera attribué au soumissionnaire qui aura satisfait à tous les critères éliminatoires, dont l'offre technique aura été jugée satisfaisante c'est-à-dire répondant à au moins 70% des critères essentiels et dont l'offre financière aura été évaluée la moins-disante.

Un soumissionnaire ne peut être attributaire de plus d'un (01) lot

### 17- DUREE DE VALIDITE DES OFFRES

Le soumissionnaire reste engagé par ses offres pendant une période de quatre-vingt-dix (90) jours, à compter de la date de remise des offres.

### 18- RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Les renseignements complémentaires relatifs au présent Appel d'Offres peuvent être obtenus, aux heures ouvrables, au Ministère du Commerce, Services des Marchés Publics, 1<sup>er</sup> étage, porte 102, Tél. 222.22.69.68.

#### AMPLIATIONS :

- MINMAP/DGCMF
- DG/ARMP
- P/CIPM/MINCOMMERCE
- AFFICHAGE
- CHRONO/ARCHIVES



Pièce N°1.2- Version anglaise



URGENT OPEN NATIONAL INVITATION TO TENDER  
No. 00001 /AONO-PU/MINCOMMERCE/CIPM/2019 OF 30 AVR 2019 FOR THE ACQUISITION  
OF COMPUTER EQUIPMENT FOR THE MINISTRY OF TRADE.

**1- PURPOSE OF TENDER**

Having regard to the minutes of MINCOMMERCE Tenders Board meeting of 04 april 2019 the Minister of Trade, on behalf of the Government of the Republic of Cameroon, hereby launches an Open National Invitation to Tender for the acquisition of computer equipment for the Ministry of Trade.

**2- ALLOTMENT**

The supplies covered by this Invitation to Tender shall be subdivided into three (03) lots defined as follows:

- Lot 1 : acquisition of complete computers (five (05) complete computers),
- Lot 2 : acquisition of computer equipment (thirty-five (35) complete computers),
- Lot 3: acquisition of computer equipment for central services (6 (six) complete computers).

**3- NATURE OF SUPPLIES**

The services to be provided as part of this Invitation to Tender shall involve supplying the Ministry of Trade with equipment whose technical characteristics are listed in Exhibit 4 of Tender Documents. Such equipment shall be broken down per lot as follows:

**Lot 1 :**

- Acquisition of complete computers (five (05) complete computers)

**Lot 2 :**

- acquisition of computer equipment (thirty-five (35) complete computers)

**Lot 3 :**

- acquisition of computer equipment (6 (six) complete computers for central services").

**4- PLACE AND TIME-LIMIT FOR DELIVERY**

4.1. Delivery shall be made to the Ministry of Trade

4.2. The delivery time for this contract shall be: **45 (forty-five) days** per lot.

This period shall run from the date of notification of the instructions to contractor to start providing the services.

**5- PARTICIPATION**

Participation in this Invitation to Tender call shall be open on equal terms to all Cameroon-based enterprises governed by Cameroonian law specialising in the supply of computer equipment.

#### 6- FINANCING

Financing shall be provided by the 2019 Public Investment Budget (PIB) of the Ministry of Trade, allocations:

No.	Description	Allocation :
01	Acquisition of complete computers	53 21 33 00 01 2276
02	Acquisition of computer equipment	53 21 37 00 02 2276
03	Acquisition of computer equipment for central services	53 21 34 00 10 2276

#### 7- ESTIMATED BUDGET

The estimated cost of the contract per lot shall be as follows:

No. lot	Description	Estimated cost in CFA F
1	Acquisition of complete computers	11,000,000 taxes included
2	Acquisition of computer equipment	81,962,000 taxes included
3	Acquisition of computer equipment for central services	16,569,000 taxes included

#### 8- CONSULTATION OF TENDER DOCUMENTS

Tender documents can be consulted upon publication of this notice during working hours, at the Ministry of Trade, Public Contract Service, 1<sup>st</sup> floor, room 102, telephone : 222 22 69 68.

#### 9- ACQUISITION OF TENDER DOCUMENTS

Tender documents can be obtained upon publication of this notice through press or posting, or on the website of ARMP, in the premises of the Ministry of Trade, from the Public Contract Service, upon presentation of a receipt showing payment to the Public Treasury of a non-refundable sum of **100,000 (one hundred thousand) CFA francs** accounting for consultation document purchase charges.

#### 10- SUBMISSION OF BIDS

Each bid, drafted in English or French, shall be submitted in 07 (seven) copies, including 1 (one) original and 06 (six) duplicates, written as such thereon, in accordance with the provisions of Tender Documents, to the Ministry of Trade, Public Contract Service, 1<sup>st</sup> floor, room 102, against a receipt, not later than **29 MAI 2019** at **1:30 pm** precisely (local time) and shall be labelled :

**0000 URGENT OPEN NATIONAL INVITATION TO TENDER**  
No. **0000** /AONO-PU/MINCOMMERCE/CIPM/2019 OF **30 AVR 2019** FOR THE  
ACQUISITION OF COMPUTER EQUIPMENT FOR THE MINISTRY OF TRADE.

\*\*\*\*\*

**(TO BE OPENED ONLY DURING THE TENDER REVIEW SESSION)**

#### 11- SUBMISSION OF BIDS

Tender documents shall be put in envelopes including:

- **envelope A** containing the documents of the administrative file (Volume 1)
- **envelope B** containing the technical bid (Volume 2)
- **envelope C** containing the financial bid (Volume 3)

All tender documents (envelopes A, B and C) shall be put in a large, sealed outer envelope marked with the relevant invitation to tender

The constituent documents of each bid shall be numbered in the order of tender documents and separated by inserts of identical colour.

#### **12- BID BOND (TENDER GUARANTEE)**

Each bidder must include in his/her administrative documents a bond of 220,000 (two hundred and twenty thousand) CFA francs for lot 1, 1,639,240 (one million six hundred and thirty-nine thousand two hundred and forty) CFA francs for lot 2 and 331,380 (three hundred and thirty-one thousand three hundred and eighty) for lot 3, taxes included. This bid bond must be issued by a first-class bank or financial institution approved by the Minister in charge of Finance and whose name is included in Exhibit No. 11 of Tender Documents : -

Bid bonds shall be valid for a period of 120 (one hundred and twenty) days from the deadline for submitting tenders.

#### **13- ADMISSIBILITY OF BIDS**

Under pain of being rejected, the other administrative documents required must be originals or true copies certified by the issuing service, in compliance with the special rules and regulations governing this invitation to tender. They must be less than 3 (three) months old.

Any bid that does not comply with this Tender Notice and the tender document requirements shall be declared inadmissible. Especially bids not including bid bonds issued by a credit institution or a first-class bank approved by the Ministry in charge of Finance or the non-compliance with model tender documents shall be rejected outright with no recourse.

#### **14- OPENING OF BIDS**

Bids shall be opened by the Ministry of Trade Tenders Board on 29 MAI 2019 at 2:30 pm precisely, in the conference room of the Ministry of Trade. Only bidders or their duly designated representatives with a perfect knowledge of files shall be allowed to attend the opening of bids, which shall take place in one phase.

#### **15- BID EVALUATION CRITERIA**

##### **15.1 Eliminary criteria**

They are as follows:

- incomplete or irregular administrative or financial bid;
- misrepresentation or forged documents;
- absence of a sworn statement whereby the tenderer certifies that he/she/it has not abandoned any contract during the last three budget years, but also that their names are not included in the list of failing companies drawn up by MINMAP on a yearly basis;
- omission of a quantified unit price in the unit price schedule;
- absence of sub details of quantified units prices and/or contract unit price breakdown;
- failure to satisfy the Contracting Authority in connection with a previous service provided by the tenderer;
- a bid which failed to meet at least 70% of all essential criteria;
- absence of a manufacturer's or authorised dealer's certificate of origin and warranty for the equipment to be delivered.

##### **15.2. Essential criteria**

Technical bids shall be rated through the binary method and following the essential criteria detailed in the assessment grid. The essential criteria shall be as follows:

- presentation of the bid (order of required documents, readability, binding, clarity);
- delivery time;
- experience and references of the bidder (copies of the contract and reports of proceedings for the reception of contracts of same nature)

- technical characteristics of the supplies proposed;
- after-sales service;
- a bank solvency certificate (solvency higher than or equal to 20,000,000 (twenty million) CFA F) for lot 2 and 5,000,000 (five million) for each of lots 1 and 3 issued by a first-class bank or financial institution approved by the Ministry in charge of Finance ;

Only bids having obtained, at the end of the technical evaluation, a score higher than or equal to 70 % of essential criteria shall be eligible for going on with the procedure.

**16- AWARD OF CONTRACT**

The contract shall be awarded to the bidder who have met all essential criteria, including a technical bid deemed satisfactory, that is to say a bid meeting at least 70% of essential criteria with the lowest evaluated financial bid.

A bidder cannot be the beneficiary of more than one (1) lot.

**17- VALIDITY OF BIDS**

Bids shall be valid for a period of 90 (ninety) days from the deadline for submitting tenders.

**18- FURTHER INFORMATION**

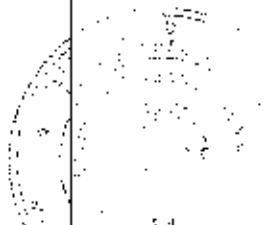
Further information on this Invitation to Tender may be obtained during working hours, from the Ministry of Trade, Public Contract Service, 1<sup>st</sup> floor, room 102, Tel. 222.22.69.68.

**CERTIFIED COPIES:**

- MINMAP/DGCMP
- DG/ARMP
- P/CIPM/MINCOMMERCE
- POSTING
- FILING/ARCHIVES



PIECE N°2 : REGLEMENT PARTICULIER DE L'APPEL D'OFFRES (RPAO)



## Dispositions Générales

### Définition :

Le présent Appel d'Offres porte sur la fourniture du matériel informatique au Ministère du Commerce.

Les spécifications techniques sont données dans le Descriptif de la Fourniture (DF).

### Reference de l'Appel d'Offres :

Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence N° <sup>00004</sup> /AONO-PU/CIPM/MINCOMMERCE/2019 <sup>0</sup> AVR 2019 relatif à l'acquisition du matériel informatique au profit du MINCOMMERCE.

Délai de livraison : Quarante-cinq (45) jours

Nom et adresse du Maître d'ouvrage : Ministre du Commerce – Immeuble Rose, Yaoundé.

Source de financement : BIP MINCOMMERCE - exercice 2019, Imputation :

N°	Nature	Imputation
01	Acquisition des ordinateurs complets (vingt-cinq (25) ordinateurs complets)	53 21 33 00 01 2276
02	Acquisition du matériel informatique (trente (30) ordinateurs complets)	53 21 37 00 02 2276
03	Acquisition du matériel informatique pour les services centraux (six (06) ordinateurs complets)	53 21 34 00 10 2276

**Participation :** La fourniture, objet du présent Appel d'Offres, est ouverte à égalité de conditions aux entreprises de droit camerounais ayant une expérience avérée dans la fourniture de ce type de matériel.

### Qualification du soumissionnaire

#### Critères éliminatoires

- dossier administratif ou financier incomplet ou non conforme ;
- fausse déclaration ou pièces falsifiées ;
- absence de déclaration sur l'honneur par laquelle le soumissionnaire certifie n'avoir pas abandonné de marché au cours des trois (03) dernières années, mais aussi qu'il ne figure pas sur la liste des entreprises défaillantes annuellement établie par le MINMAP ;
- omission d'un prix unitaire quantifié dans le bordereau des prix unitaires ;
- absence de sous-détail d'un prix unitaire quantifié et/ou de la décomposition d'un prix forfaitaire ;
- non-satisfaction du Maître d'Ouvrage par rapport à une prestation antérieure du soumissionnaire ;
- offre n'ayant pas satisfait à au moins 70% de l'ensemble des critères essentiels ;
- absence d'un certificat d'origine et de garantie du fournisseur ou du concessionnaire agréé pour le matériel à livrer.

#### Critères essentiels

- Présentation de l'offre (ordre des pièces, lisibilité, reliure, intercalaire, clarté) ;
- Attestation de solvabilité bancaire  $\geq$  vingt millions (20 000 000) F CFA pour le lot 2 et à cinq millions (5 000 000) FCFA pour chacun des lots 1 et 3, délivrée par un établissement bancaire de premier ordre ou un organisme financier agréé par le MINFI ;
- Service après-vente ;
- Délai de livraison ;
- Expériences et références du soumissionnaire (copies des contrats et des PV de réception) ;
- Preuves d'acceptation des conditions du marché (Cahier des Clauses Administratives Particulières - CCAP et le descriptif de la fourniture (DF) paraphés à chaque page, datés, signés et cachetés à la dernière main par le soumissionnaire) ;
- Caractéristiques techniques des offres proposées ;



- Prospectus et fiches techniques du fabricant dudit matériel ;

**NB :** Pour être éligible à l'évaluation financière, le soumissionnaire doit avoir obtenu, à l'issue de l'évaluation technique, une note supérieure ou égale à 70% des critères essentiels.

Les soumissions présentées par deux ou plusieurs fournisseurs groupés (cotraitance) doivent satisfaire aux conditions suivantes :

- a. l'offre devra inclure tous les renseignements énumérés à ci-dessus : Le RPAO devra préciser les informations à fournir par le groupement et celles à fournir par chaque membre du groupement ;
- b. l'offre et le marché doivent être signés de façon à obliger tous les membres du groupement ;
- c. la nature du groupement (conjoint ou solidaire tel que requis dans le RPAO) doit être précisée et justifiée par la production d'une copie de l'accord de groupement en bonne et due forme ;
- d. le membre du groupement désigné comme mandataire, représentera l'ensemble des entreprises vis à vis du Maître d'Ouvrage ou de l'Autorité Contractante pour l'exécution du marché.

En cas de groupement solidaire, les cocontractants se répartissent les paiements qui sont effectués par l'Autorité Contractante dans un compte unique; en revanche, chaque entreprise est payée par l'Autorité Contractante dans son propre compte, lorsqu'il s'agit d'un groupement conjoint.

**Langues de l'offre :** Français ou anglais

#### **Présentation du pli contenant les offres**

- **L'Enveloppe extérieure :** les plis contenant les offres seront insérés dans une enveloppe dite extérieure et portant la mention :

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE**

**N° 00004/AONO-PU/MINCOMMERCE/CIPM/2019/30 AVR 2019 RELATIF A L'ACQUISITION  
DU MATERIEL INFORMATIQUE AU PROFIT DU MINCOMMERCE**

- **les Enveloppes intérieures :** Les offres doivent être regroupées en trois volumes insérés respectivement dans des enveloppes intérieures et détaillées comme suit :

#### **Enveloppe A : dossier administratif**

Le dossier administratif contiendra les pièces suivantes :

1. une déclaration d'intention de soumissionner timbrée et signée, faisant apparaître les noms, prénoms, qualité, domicile, nationalité et les pouvoirs qui lui sont délégués s'il est mandataire du soumissionnaire, la raison sociale et l'adresse du soumissionnaire **(original)**;
2. une déclaration sur l'honneur par laquelle le soumissionnaire certifie n'avoir pas abandonné de Marché au cours des trois (03) dernières années, mais aussi, qu'il ne figure pas sur la liste des entreprises défaillantes annuellement établie par le MINMAP;
3. une attestation de non redevance fiscale en cours de validité délivrée par le Centre Divisionnaire des Impôts compétent **(original)**;
4. une carte de contribuable en cours de validité **(copie certifiée conforme)**;
5. une copie certifiée conforme du registre de commerce ;
6. une attestation de non faillite délivrée par le Greffe du Tribunal de Première Instance du domicile du soumissionnaire, datant de moins de trois(03) mois **(original)** ;
7. une attestation pour soumission délivrée par la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale, certifiant le reversement des cotisations sociales **(original)** ;
8. une attestation de domiciliation bancaire du soumissionnaire délivrée par un établissement bancaire de premier ordre ou un organisme financier agréé par le Ministère en charge des finances **(original)** ;
9. un reçu de versement des frais d'acquisition du Dossier d'Appel d'Offres **(original)** ;
10. la caution bancaire de soumission (suivant modèle joint) d'une durée de validité de cent vingt (120) jours délivrée par un établissement bancaire de premier ordre ou un organisme financier agréé par le Ministère en charge des finances d'un montant de deux cent vingt mille (220 000) FCFA pour le lot 1, un million six cent trente-neuf mille deux cent quarante (1 639 240) FCFA pour le lot 2 et trois cent trente un mil, trois cent quatre-vingt (331 380) FCFA pour le lot 3 **(original)**.

**Montant de la caution de soumission :**

- La caution de soumission est de deux cent vingt mille (220 000) FCFA pour le lot 1, un million six cent trente-neuf mille deux cent quarante (1 639 240) FCFA pour le lot 2 et trois cent trente un mille trois cent quatre-vingt (331 380) FCFA pour le lot 3.

**Durée de validité des Offres :**

La période de validité des offres est de quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date limite de dépôt des offres.

Les Offres seront établies en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme telles, et rédigées en français ou anglais. Elles devront être chiffrées par le soumissionnaire en Francs CFA, Hors Taxes sur la Valeur Ajoutée (HTVA) et Toutes Taxes Comprises (TTC).

**Date et heure limites de dépôt des offres :**

Les offres seront déposées au MINCOMMERCE, Service des Marchés Publics, porte 102, 1<sup>er</sup> étage au plus tard le 29 MAI 2019 à 15h30, heure locale.

**Lieu date et heure de l'ouverture des plis :**

L'ouverture des Offres s'effectuera dans la salle des conférences du Ministère du Commerce le 29 MAI 2019 à 14h30, heure locale par la Commission Interne de Passation des Marchés, siégeant en présence des soumissionnaires ou leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance du dossier.

**Confidentialité**

Aucune information relative à l'examen, aux éclaircissements, à l'évaluation, à la comparaison des offres et aux recommandations concernant l'attribution du Marché ne doit être divulguée aux soumissionnaires ou à toute autre personne ne participant pas officiellement à cette procédure avant l'annonce de l'attribution du Marché.

**Eclaircissements sur les offres et contact avec la Commission**

Pour faciliter l'examen et l'évaluation des offres, le Président de la Commission de Passation des Marchés peut, s'il le désire, demander à tout soumissionnaire de donner des éclaircissements sur son offre. La demande d'éclaircissements et la réponse qui lui est apportée sont formulées par écrit. Aucun changement du montant ou du contenu de la soumission n'est recherché, ni offert, ni autorisé, sauf si c'est nécessaire pour confirmer la correction d'erreurs de calcul découvertes par la Commission lors de l'évaluation des soumissions.

Sous réserve des dispositions du paragraphe 1 susvisé, les soumissionnaires ne contacteront pas les membres de la Commission Ministérielle de Passation des Marchés pour des questions ayant trait à leurs offres, entre l'ouverture des plis et l'attribution du Marché.

Toute tentative d'un soumissionnaire en vue d'influencer les propositions de la Commission de Passation des Marchés ou de la Sous-commission d'analyse relatives à l'évaluation et la comparaison des offres ou les décisions du Maître d'Ouvrage en vue de l'attribution d'un Marché pourra entraîner le rejet de son offre.

**Correction des erreurs.**

Le montant évalué de chaque offre est obtenu en rectifiant son montant proposé comme suit :

- Lorsqu'il y a une différence dans le bordereau des prix entre les montants en chiffres, le montant en lettres fera foi. Si au-delà de la différence le prix en lettres est illisible ou indéchiffrable, il sera fait un rapprochement par rapport aux autres éléments du dossier ;
- lorsqu'il y a une incohérence entre les prix du bordereau des prix et les prix figurant au détail quantitatif et estimatif, les prix en lettres du bordereau des prix sont considérés ;
- en cas d'erreurs de quantités, de multiplication ou d'addition constatées dans le détail estimatif, les corrections sont faites en prenant en compte les prix en lettres du bordereau des prix et les quantités du détail estimatif.

Le montant figurant dans la lettre de soumission est corrigé conformément à la procédure susmentionnée pour la correction des erreurs. Ledit montant est réputé engager le soumissionnaire. Si le soumissionnaire dont l'offre a été corrigée est retenu mais n'accepte pas la correction effectuée, son offre est rejetée et la caution de soumission peut être saisie, conformément à la réglementation en vigueur.



- 11. la délégation des pouvoirs dans le cas où le soumissionnaire agit comme mandataire d'un groupement, ainsi que la convention de groupement ;
- 12. une attestation de non-exclusion des Marchés Publics délivrée par L'ARMP (**original**) ;
- 13. le Cahier des Clauses Administratives Particulières paraphé à chaque page, signé et daté à la dernière page ;
- 14. une attestation de localisation timbrée (**copie certifiée conforme**) ;
- 15. un plan de localisation timbré (**original**).

**NB :** En cas de groupement, chaque membre du groupement doit présenter un dossier administratif complet, les pièces 3, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12 et 13 étant présentées uniquement par le mandataire du groupement.

#### **Enveloppe B : Offre technique**

- a) Prospectus et fiche technique de la fourniture proposée;
- b) Garantie et service après-vente des fournitures proposées;
- c) Joindre un certificat d'origine ou de garantie du fournisseur ou du concessionnaire agréé ;
- d) Produire une garantie de un (01) an au moins ;
- e) Délai de livraison de quarante-cinq (45) jours au plus ;
- f) Expérience et références du soumissionnaire :
  - a. La preuve d'avoir déjà exécuté au moins un (01) marché similaire au cours des 5 dernières années (copies des marchés ou lettres-commandes première et dernière page, bordereau de livraison signé par le Maître d'Ouvrage, PV de réception certifiant la bonne exécution de ces marchés);
- g) Attestation de solvabilité bancaire supérieure ou égale à vingt millions (20 000 000) F CFA pour le lot 2 et à cinq millions (5 000 000) FCFA pour chacun des lots 1 et 3, délivrée par une banque de premier ordre ou un organisme financier agréé par le Ministère en charge des finances;
- h) Preuves d'acceptation des conditions du marché : le soumissionnaire remettra les copies dûment paraphées des documents à caractères administratif et technique régissant le marché, à savoir :
  - Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) ;
  - Les Spécifications Techniques et normes spécifiées dans le descriptif de la fourniture (DF) ou le CCTP.

#### **Enveloppe C, Volume 3 : Offre financière**

Elle regroupe tous les éléments permettant de justifier le coût des prestations, à savoir :

- c.1. la soumission proprement dite, en original rédigée selon le modèle joint, timbrée au tarif en vigueur, signée et datée ;
- c.2. le Bordereau des prix unitaires dûment rempli ;
- c.3. le Détail quantitatif et estimatif dûment rempli ;
- c.4. le sous-détail des prix;

Les soumissionnaires utiliseront à cet effet les pièces et modèles prévus dans le Dossier d'Appel d'Offres.

**NB :** Les différentes parties d'un même dossier devront obligatoirement être séparées par des intercalaires de couleurs autres que le blanc aussi bien dans l'original que dans les copies, de manière à faciliter son examen.

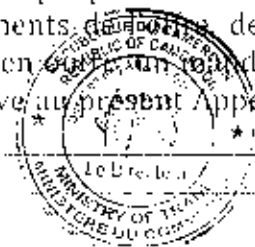
#### **Signature des Offres – Procuration**

Toutes les signatures nécessaires à la remise de l'offre seront apposées par le soumissionnaire lui-même ou son représentant dûment mandaté.

Dans le cas où l'offre est faite par un groupement d'entreprises, chaque prestataire du Groupement ou son mandataire sera tenu de signer et de parapher les documents, de façon qu'il en résulte une offre conjointe et solidaire. Ce groupement indiquera, en tant que mandataire commun, la personne habilitée à représenter le groupement pour toute transaction relative au présent Appel d'Offres et au Marché y afférent.

Les prix du marché sont réputés fermes et non-révisables

La monnaie de l'Offre est le Franc CFA



### Attribution

Le marché sera attribué au Soumissionnaire dont l'offre a été reconnue conforme pour l'essentiel au Dossier d'Appel d'Offres et qui dispose des capacités techniques et financières requises pour exécuter le Marché de façon satisfaisante et dont l'offre a été évaluée la moins-disante en incluant le cas échéant les remises proposées.

Le résultat de l'Appel d'offres sera publié par insertion dans un journal habilité à recevoir des annonces légales. L'attributaire en sera informé par tous les moyens laissant trace écrite.



**PIECE N°3 : CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES (CCAP)**



## CHAPITRE I : DISPOSITIONS GENERALES

### ARTICLE 1 : OBJET DU MARCHE

Le présent marché a pour objet l'acquisition du matériel informatique au profit du Ministère du Commerce.

### ARTICLE 2 : PROCEDURE DE PASSATION DU MARCHE

Le présent Marché est passé suivant la procédure d'Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence

N° 00001 /AONO-PU/MINCOMMERCE/CIPM/2019 du 30 AVR 2019

### ARTICLE 3 : PIECES CONSTITUTIVES DU MARCHE

Les pièces contractuelles constitutives du marché sont les suivantes :

- la soumission du cocontractant dans toutes ses parties non contraires aux dispositions du présent marché ;
- le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) ;
- la description des fournitures
- le Bordereau des Prix Unitaires (BPU) ;
- le Devis Quantitatif et Estimatif (DQE) ;
- le Sous-Détail des Prix Unitaires (SDPU) ;

### ARTICLE 4 : TEXTES GENERAUX APPLICABLES

Les principaux textes applicables au marché sont :

- La loi n° 92/007 du 14 août 1992 portant Code du travail ;
- La loi n°2018/012 du 11 juillet 2018 portant Régime Financier de l'État et des autres Entités publiques ;
- La loi n° 2015/018 du 21 décembre 2015 régissant l'activité commerciale au Cameroun ;
- La loi N° 2018/022 du 11 décembre 2018 portant loi de Finances de la République du Cameroun pour l'Exercice 2019 ;
- Le Décret n° 2001/051/PM du 16 avril 2001 fixant les modalités d'application du régime fiscal et douanier des Marchés Publics ;
- Le Décret n° 2005/089 du 29 mars 2005 portant organisation du Ministère du Commerce ;
- le Décret n°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le Décret n°2018/190 du 02 mars 2018 ;
- le Décret n°2011/410 du 09 décembre 2011 portant formation du Gouvernement ;
- le Décret N°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
- Le Décret n° 2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;
- le Décret N°2018/190 du 02 mars 2018 portant réaménagement du Gouvernement, modifié et complété par le décret n°2019/002 du 04 janvier 2019 ;
- le Décret N°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
- l'Arrêté N°093/CAB/PM du 05 novembre 2002 fixant les modalités de la caution de soumission et des frais d'achat du DAO ;
- l'Arrêté n°033 CAB/PM du 13 février 2007 mettant en vigueur les Cahiers des Clauses Administratives générales applicables aux marchés publics ;
- la Décision N°006/D/MINMAP/SG/DAJ du 04 janvier 2018 constatant la composition des Commissions Ministérielles de Passation de Marchés Publics ;

# Sommaire

## CHAPITRE I : DISPOSITIONS GENERALES

- Article 1 : OBJET DU MARCHE
- Article 2 : PROCEDURE DE PASSATION DU MARCHE
- Article 3 : PIÈCES CONSTITUTIVES DU MARCHE
- Article 4 : TEXTES GENERAUX APPLICABLES
- Article 5 : ATTRIBUTIONS DU MAITRE D'OUVRAGE, DU CHEF DE SERVICE ET DE L'INGENIEUR DU MARCHE
- Article 6 : LANGUES, LOIS ET REGLEMENTS
- Article 7 : NORMES
- Article 8 : COMMUNICATION
- Article 9 : ORDRES DE SERVICE

## CHAPITRE II : EXECUTION DU MARCHE

- Article 10 : RÔLE ET RESPONSABILITES DU COCONTRACTANT
- Article 11 : DOMICILE DU COCONTRACTANT
- Article 12 : CONSISTANCE DES FOURNITURES
- Article 13 : ESSAIS ET SERVICES CONNEXES
- Article 14 : SERVICE-APRES-VENTE

## CHAPITRE III : CLAUSES FINANCIERES

- Article 15 : MONTANT DU MARCHE
- Article 16 : GARANTIES ET CAUTIONS
- Article 17 : LIEU ET MODE DE PAIEMENT
- Article 18 : VARIATION DES PRIX
- Article 19 : INTERETS MORATOIRES
- Article 20 : PENALITES DE RETARD
- Article 21 : REGIME FISCAL ET DOUANIER
- Article 22 : FRAIS DE TIMBRE ET DROITS D'ENREGISTREMENT
- Article 23 : NANTISSEMENT

## CHAPITRE IV : RECEPTION DES PRESTATIONS

- Article 24 : RECEPTION TECHNIQUE
- Article 25 : RECEPTION PROVISOIRE
- Article 26 : LIVRAISON ET GARANTIE
- Article 27 : RECEPTION DEFINITIVE

## CHAPITRE V : DISPOSITIONS DIVERSES

- Article 28 : RESILIATION DU MARCHE
- Article 29 : CAS DE FORCE MAJEURE
- Article 30 : REGLEMENT DES LITIGES
- Article 31 : EDITION ET DIFFUSION DU MARCHE
- Article 32 et dernier : VALIDITE ET ENTREE EN VIGUEUR DU MARCHE



- La circulaire n° 003/CAB/PM du 18 avril 2008 relative au respect des règles régissant la passation, l'exécution et le contrôle des Marchés Publics ;
- La circulaire n° 002/CAB/PM du 31 janvier 2011 relative à l'amélioration de la performance du système des Marchés publics ;
- La circulaire n° 003/CAB/PM du 31 janvier 2011 précisant les modalités de gestion des changements des conditions économiques des marchés publics ;
- La circulaire N° 0001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative aux modalités de passation et de contrôle des Marchés Publics ;
- La Circulaire N° 001/C/MINFI du 28 décembre 2018 Portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat, et des Autres Entrées Publiques pour l'exercice 2019 ;
- Les textes régissant les corps de métiers ;
- Les autres textes en vigueur en République du Cameroun dans le domaine concerné par le marché.

#### ARTICLE 5: ATTRIBUTIONS DU MAÎTRE D'OUVRAGE, DU CHEF DE SERVICE ET DE L'INGENIEUR DU MARCHÉ.

Pour l'application des dispositions du présent Marché et des textes généraux auxquels elle se réfère, il est précisé que :

- **Le Maître d'Ouvrage** est : Le Ministère du Commerce. Il représente l'administration bénéficiaire des prestations, passe le marché, veille à la conservation des originaux des documents y relatifs et procède à la transmission des copies au Ministre en charge des Marchés Publics et à l'organisme chargé de la régulation ;
- **le Chef de service du Marché** est : Le Directeur des Affaires Générales du MINCOMMERCE ; Il veille au respect des Clauses Administratives, Techniques et Financières et des délais contractuels.
- **L'Ingénieur du marché** est le Chef de la Cellule Informatique ; L'Ingénieur du Marché doit vérifier que les fournitures sont conformes aux spécifications techniques décrites au détail technique du présent Marché, les approuver ou les refuser si elles sont, ou non conformes.

#### ARTICLE 6 : LANGUES, LOIS ET REGLEMENTS

6.1. La langue utilisée est le Français ou l'Anglais.

6.2. Le fournisseur s'engage à observer les lois, règlements, en vigueur en République du Cameroun et ce, aussi bien dans sa propre organisation que dans la réalisation du marché

Si au Cameroun, ces lois, règlements, et dispositions administratives et fiscales en vigueur à la date de signature du présent marché venaient à être modifiés après la signature du marché, les coûts éventuels qui en découleraient directement seraient pris en compte sans gain ni perte pour chaque partie.

#### ARTICLE 7 : NORMES

7.1. La fourniture livrée en exécution du présent marché sera conforme aux normes fixées dans les Spécifications Techniques et quand aucune norme applicable n'est mentionnée, à la norme faisant autorité en la matière et applicable au Cameroun. Cette norme sera la norme la plus récemment approuvée par l'autorité compétente.

7.2. Le fournisseur étudiera, exécutera et garantira la fourniture en exécution du présent marché en prenant en considération la meilleure pratique de réalisation en République du Cameroun pour des opérations de technologie similaire.



## ARTICLE 8 : COMMUNICATION

8.1. Toutes communications au titre du présent marché sont écrites et les notifications faites aux adresses ci-après :

a. Dans le cas où le fournisseur est le destinataire :

Madame/Monsieur.....

Passé le délai de 15 jours fixé à l'article 6.1 du CCAG pour faire connaître au Maître d'Ouvrage et au chef de service du marché son domicile, les correspondances seront valablement adressées à la mairie de céans, lieu d'exécution des Prestations.

b. Dans le cas où le Maître d'Ouvrage est le destinataire :

Monsieur le Ministre du Commerce, avec copie adressée dans les mêmes délais, à l'Autorité Contractante, au Chef de service du marché, au Maître d'œuvre, à l'ingénieur du marché, le cas échéant.

8.2. Le fournisseur adressera toutes notifications écrites ou correspondances au Maître d'Ouvrage, avec copie à l'Autorité Contractante, et au Chef de Service du marché.

## ARTICLE 9 : ORDRES DE SERVICE

Les différents Ordres de services seront établis et notifiés ainsi qu'il suit :

9.1. L'ordre de service de commencer les prestations est signé par le Maître d'Ouvrage et notifié au Cocontractant par le Maître d'Ouvrage avec copie au Chef de Service des Marchés et à l'ingénieur du marché ;

9.2. Les ordres de service à caractère technique liés au déroulement normal des prestations seront directement signés par le chef de service du marché et notifiés au Cocontractant par l'ingénieur du marché.

9.3. Les ordres de service valant mise en demeure seront signés par le Maître d'Ouvrage et notifiés au Cocontractant par le Chef de service du marché, avec copie à l'ingénieur du marché.

9.4. Les ordres de service de suspension et de reprise des prestations pour cause d'intempéries ou autre cas de force majeure, seront signés par le Chef de Service du marché après avis de l'ingénieur du marché et notifiés par ce dernier au Cocontractant.

## CHAPITRE II : EXECUTION DU MARCHE

### ARTICLE 10 : CONSISTANCE DES PRESTATIONS

Les prestations objet du présent marché comprennent l'acquisition au profit du Ministère du Commerce de cinq (05) ordinateurs complets (lot1), de trente-cinq(35) ordinateurs complets (lot2) et de six (06) ordinateurs complets (lot3), tel que décrit dans la pièce n°4 du DAO.

### ARTICLE 11 : LIEU ET DELAI DE LIVRAISON

11.1. Le lieu de livraison est : Ministère du Commerce.

11.2. Le délai d'exécution des prestations, objet du présent Marché, est de quarante-cinq (45) jours pour chacun des trois (03) lots.

11.3. Ce délai court à compter de la date de notification de l'ordre de service prescrivant de commencer les prestations.

### ARTICLE 12 : TRANSPORT ET ASSURANCES

12.1. Emballage pour le transport

Le Fournisseur doit prendre toutes les dispositions nécessaires pour que les fournitures proposées soient protégées par un emballage soigné et approprié au transport maritime, aérien, ferroviaire ou routier. Le fournisseur doit faire toute diligence pour réparer tous les dégâts éventuellement occasionnés pendant le transport jusqu'au lieu de livraison.

12.2. Assurances

Les risques de toutes natures pendant le transport jusqu'au lieu de livraison doivent être



couverts par une assurance prise par le Fournisseur.

#### **ARTICLE 13 : ESSAIS ET SERVICES CONNEXES**

Les opérations de mise en œuvre (installation du matériel et mise en fonctionnement du réseau) seront effectuées par le cocontractant lors de la réception technique du matériel à livrer.

#### **ARTICLE 14 : SERVICE APRES-VENTE**

Le fournisseur devra assurer la maintenance du matériel fourni pendant une période d'au moins un (01) an à compter de la date de réception définitive.

### **CHAPITRE III : CLAUSES FINANCIERES**

#### **ARTICLE 15 : MONTANT DU MARCHÉ**

Le montant total du présent Marché s'élève à \_\_\_\_\_ (\_\_\_\_\_) Francs CFA toutes taxes comprises.

MONTANT HT	FCFA
TVA	FCFA
IR	FCFA
MONTANT TTC	FCFA
NET A MANDATER	FCFA

#### **ARTICLE 16 : CAUTIONS ET GARANTIES**

##### **16.1. Cautionnement définitif**

Le cautionnement définitif est fixé à deux pourcent (2%) du montant TTC du Marché et est délivré par un établissement bancaire de premier ordre ou un organisme financier agréé par le Ministère en charge des Finances.

Le cautionnement définitif sera restitué, ou la garantie libérée, dans un délai d'un (01) mois suivant la date de réception provisoire du matériel, à la suite d'une mainlevée délivrée par le Maître d'Ouvrage, après demande du fournisseur.

##### **16.2. Retenue de garantie**

La retenue de garantie est fixée à 5% du montant Toutes Taxes Comprises du Marché.

La restitution de la retenue de garantie sera effectuée dans un délai de trente (30) jours après la réception définitive (à l'issue de la période de garantie) sur mainlevée délivrée par le Maître d'Ouvrage après demande du fournisseur.

#### **ARTICLE 17 : LIEU ET MODE DE PAIEMENT**

Le Cocontractant sera rémunéré sur présentation d'une facture établie en six (06) exemplaires dont l'original doit être timbré selon le tarif en vigueur.

La facture devra être revêtue des mentions de prise en charge et de liquidation accompagnées du procès-verbal de réception provisoire en quatre (04) exemplaires et l'original du marché dûment enregistré conformément à la réglementation en vigueur.

Les paiements se feront par virements bancaires au compte n° \_\_\_\_\_ ouvert dans les livres de \_\_\_\_\_ Agence de \_\_\_\_\_.

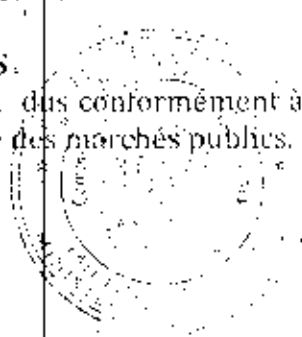
La domiciliation bancaire n'est pas susceptible de changement durant l'exécution de la prestation.

#### **ARTICLE 18 : VARIATION DES PRIX**

Les prix sont réputés fermes et non révisables.

#### **ARTICLE 19 : INTERETS MORATOIRES**

Les intérêts moratoires éventuels sont dus conformément à l'article 167 alinéa (3) du décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des marchés publics.



#### **ARTICLE 20 : PENALITES DE RETARD**

En cas de retard dans les délais contractuels, le Cocontractant sera passible de pénalités calculées par jour calendaire dans les conditions ci-après :

- 1/2000<sup>ème</sup> du montant de la Lettre - Commande du 1<sup>er</sup> au 30<sup>e</sup> jour de retard ;
- 1/1000<sup>ème</sup> au-delà du 30<sup>e</sup> jour de retard ;

#### **ARTICLE 21 : REGIME FISCAL ET DOUANIER**

Le présent Marché est soumis au régime fiscal et douanier en vigueur au Cameroun.

#### **ARTICLE 22 : FRAIS DE TIMBRE ET DROITS D'ENREGISTREMENT**

Sept (07) exemplaires originaux de la présente Lettre-Commande seront enregistrés et timbrés par les soins du Cocontractant, conformément à la réglementation en vigueur en République du Cameroun.

#### **ARTICLE 23 : NANTISSEMENT**

En vue de l'application du régime de nantissement institué par la réglementation en vigueur, sont désignés comme suit :

- **Autorité chargée de l'ordonnancement et de la liquidation des dépenses** : le Ministre du Commerce ;
- **Responsable chargé du paiement** : le Trésorier Payeur Général du MINFI ;
- **Responsable compétent pour fournir les renseignements au titre de l'exécution du présent marché** : le Chef de Service du Marché.

### **CHAPITRE IV : RECEPTION DES PRESTATIONS**

#### **ARTICLE 24 : RECEPTION TECHNIQUE**

Le cocontractant demande par écrit au Chef de Service du Marché, avec copie à l'ingénieur, l'organisation d'une visite technique préalable à la réception :

La Commission de réception technique est composée ainsi qu'il suit :

- le Chef de Service du Marché ;
- le Chef de Service des Marchés du MINCOMMERCE ;
- l'Ingénieur du Marché (le Chef de la Cellule Informatique) ;
- le cocontractant ou son représentant dûment mandaté ;

Elle vérifiera la qualité et la conformité du matériel livré, par rapport aux caractéristiques définies dans la pièce N°4 du DAO et dans le devis quantitatif et estimatif, et décidera s'il y a lieu ou non de prononcer la réception provisoire.

La réception technique fera l'objet d'un procès-verbal dressé et signé séance tenante par tous les intervenants.

#### **ARTICLE 25 : RECEPTION PROVISOIRE**

La réception provisoire se fera au Ministère du Commerce.

Le Cocontractant saisit le Maître d'Ouvrage dans un délai d'au moins une semaine avant la date de livraison qui sera fixée par le Maître d'Ouvrage dans les cinq (05) jours qui suivent la correspondance du cocontractant. Ce dernier est tenu d'assister ou de se faire représenter aux travaux de la Commission ; son absence équivaut à l'accord sans réserve aux conclusions de celle-ci.

#### **25.1 Composition et attributions de la Commission de réception provisoire**

La Commission de réception provisoire est composée des membres suivants :

**Président** : Le Maître d'Ouvrage ou son représentant.

**Membres** :

- le représentant du MINMAP, observateur ;
- le Comptable Matières du Cabinet du MINCOMMERCE ;



- un Représentant du Service des Marchés Publics du MINCOMMERCE;
- le Cocontractant ou son représentant dûment mandaté.

**Rapporteur :** l'ingénieur du Marché (le Chef de la Cellule Informatique).

### **25.2 Documents à fournir par le prestataire lors de la réception provisoire**

- une copie de la facture décrivant le matériel à livrer et indiquant la quantité, le prix et le montant total toutes taxes comprises ;
- certificat d'origine et de garantie du fournisseur ou du concessionnaire agréé pour le matériel à livrer ;
- la notification de la livraison.

## **ARTICLE 26 : LIVRAISON ET GARANTIE**

### **26.1. Lieu de livraison**

La livraison se fera au MINCOMMERCE.

### **26.2. Délai de livraison**

Le délai de livraison est fixé à quarante-cinq (45) jours maximum, à compter de la date de notification de l'ordre de service prescrivant le démarrage de la prestation au Cocontractant.

### **26.3. Délai de garantie**

Le délai de garantie est fixé à douze (12) mois, à compter de la date de réception provisoire. Pendant cette période, les défauts constatés sont à la charge du Cocontractant.

## **ARTICLE 27 : RECEPTION DEFINITIVE**

27.1. La réception définitive s'effectuera dans un délai maximal de quinze (15) jours à compter de l'expiration du délai de garantie.

27.2. La procédure de réception définitive est la même que celle de la réception provisoire.

27.3. La réception définitive marque la fin du marché. La signature contradictoire du décompte Général et définitif par le Maître d'Ouvrage et le fournisseur clôt définitivement le marché.

## **CHAPITRE V : DISPOSITIONS DIVERSES ET FINALES**

### **ARTICLE 28 : RESILIATION DU MARCHÉ**

Le Marché peut être résilié dans les cas et selon les conditions prévues par le présent DAO et conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

### **ARTICLE 29 : CAS DE FORCE MAJEURE**

En cas de force majeure, le Cocontractant ne verra sa responsabilité dérogée que s'il a averti, par écrit, le Maître d'Ouvrage de son intention d'invoquer cette force majeure et ce, avant la fin du 10ème jour suivant la survenance dudit cas de force majeure. En tout état de cause, il appartient au Maître d'Ouvrage d'apprécier le cas de force majeure.

### **ARTICLE 30 : REGLEMENT DES LITIGES**

Les différends ou litiges nés de l'exécution du Marché peuvent faire l'objet d'un règlement à l'amiable. Lorsqu'aucune solution amiable ne peut être apportée au différend, celui-ci est porté devant la juridiction camerounaise compétente.

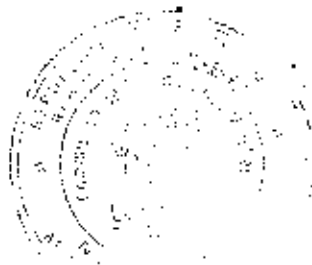
### **ARTICLE 31 : EDITION ET DIFFUSION DU MARCHÉ**

Quinze (15) exemplaires du Marché seront édités par les soins du fournisseur et fournis au Maître d'Ouvrage.



**ARTICLE 32 ET DERNIER : VALIDITE ET ENTREE EN VIGUEUR DU MARCHE**

Le Marché ne deviendra définitif qu'après sa signature par le Ministre du Commerce et n'entrera en vigueur qu'après sa notification au cocontractant.



PIECE N°4:DESCRIPTION DES FOURNITURES



**LOT 1 : ACQUISITION DES ORDINATEURS COMPLETS** (cinq (05) ordinateurs complets).

N°	Désignations	Quantités
<b>MATERIELS</b>		
01	<b>Micro-ordinateur</b> : desk 400G2MT, Intel core i5, 6500/3.2ghz turbo, RAM 4Go ddr4, 2333 Mhz, DD500Go, 7200 trs/mm sata, lecteur DVD-RW, Ecran plat LCD 21" avec haut-parleur interne. Carte wifi Clavier AZERTY et souris USB	05
02	<b>Imprimante</b> Laser Jet Pro M401dnc recto/verso automatique 15-20 copies/minute	05
03	<b>Onduleur APC</b> à 1500 VA ou 650 VA	05
04	<b>Multiprise para surtenseur 6 prises</b> Legrand ou APC, 1.5m, 3500w max 230v, 3xl	05
<b>LOGICIELS</b>		
05	<b>Antivirus</b> : kaspersky internet security 2019 multiposte (03 initialement) avec licence d'un an de protection	05
06	<b>Licence Microsoft Office 2016</b> Edition Professionnelle en Français	05
07	<b>Licence Windows 10 professionnel</b> (CD+licence)	05



LOT 2

ACQUISITION DU MATERIEL INFORMATIQUE (trente-cinq (35) ordinateurs complets)

N°	Désignations	Quantités
<b>MATERIELS</b>		
01	Micro-ordinateur : desk 400G2MT, Intel core i5, 6500/3.2ghz turbo, RAM 4Go ddr4, 2333 Mhz, DD500Go, 7200 trs/mn sata, lecteur DVD-RW, Ecran plat LCD 21" avec haut-parleur interne. Carte wifi Clavier AZERTY et souris USB	35
02	Imprimante Laser Jet Pro M401dnq recto/verso automatique 15-20 copies/minute	35
03	Onduleur APC à 1500 VA ou 650 VA	35
04	Multiprise para surtenseur 6 prises Legrand ou APC, 1.5m, 3500w max 230v, 3xl	35
<b>LOGICIELS</b>		
05	Antivirus : kaspersky internet security 2019 multiposte (03 initialement) avec licence d'un an de protection	35
06	Licence Microsoft Office 2016 Edition Professionnelle en Français	35
07	Licence Windows 10 professionnel (CD+licence)	35



LOT 3

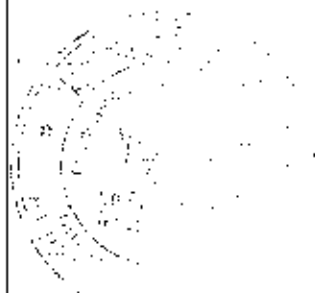
ACQUISITION D'ORDINATEURS COMPLETS POUR LES SERVICES CENTRAUX

{Six (06) ordinateurs complets}

N°	Désignations	Quantités
<b>MATERIELS</b>		
01	<b>Micro-ordinateur</b> : desk 400G2MT, Intel core i5, 6500/3.2ghz turbo, RAM 4Go ddr4, 2333 Mhz, DD500Go, 7200 trs/mn sata, lecteur DVD-RW, Ecran plat LCD 21" avec haut-parleur interne. Carte wifi Clavier AZERTY et souris USB	06
02	<b>Imprimante</b> Laser Jet Pro M401 dne recto/verso automatique 15-20 copies/minute	06
03	<b>Onduleur</b> APC à 1500 VA ou 650 VA	06
04	<b>Multiprise para surtenseur</b> 6 prises Legrand ou APC, 1.5m, 3500w max 230v, 3xl	06
<b>LOGICIELS</b>		
05	<b>Antivirus</b> : kaspersky internet security 2019 multiposte (03 initialement) avec licence d'un an de protection	06
06	<b>Licence Microsoft Office 2016</b> Edition Professionnelle en Français	06
07	<b>Licence Windows 10 professionnel</b> (CD+licence)	06



PIECE N°5 : CADRE DU BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES (BPU)



LOT 1  
Acquisition des ordinateurs complets

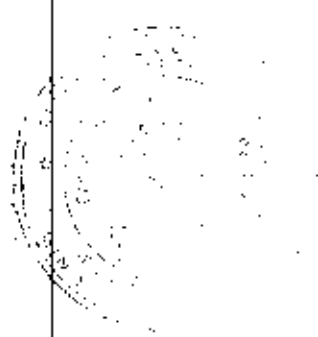
n° d'ordre	Libellé ou désignation	Prix unitaire en chiffres HT en F CFA	Prix unitaire en lettres HT en FCFA



LOT 2

Acquisition du matériel informatique.

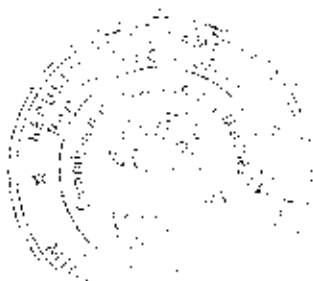
n° d'ordre	Libellé ou désignation	Prix unitaire en chiffres HT en F CFA	Prix unitaire en lettres HT en FCFA
------------	------------------------	---------------------------------------	-------------------------------------



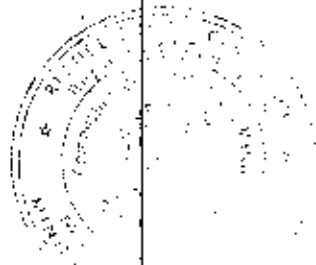
LOT 3

Acquisition du matériel informatique pour les services centraux.

n° d'ordre	Libellé ou désignation	Prix unitaire en chiffres HT en F CFA	Prix unitaire en lettres HT en FCFA
------------	------------------------	---------------------------------------	-------------------------------------



PIECE N°6 : CADRE DU DETAIL QUANTITATIF ET ESTIMATIF (DQE)



LOT 1

Acquisition des ordinateurs complets (cinq (05) ordinateurs complets).

N°	Désignations	Unités	Qtés	PU	Prix Total en FCFA
MONTANT HTVA					
TVA					
IR					
MONTANT TTC					
NET A MANDATER					

Arrêté le présent devis à la somme de.....FCFA (toutes taxes comprises)

Nom du Soumissionnaire.....

Signature.....

Date.....





**LOT 3**

**Acquisition du matériel informatique pour les services centraux (six (06) ordinateurs complets).**

N°	Désignations	Unités	Qtés	PU	Prix Total en FCFA
<b>MONTANT HTVA</b>					
<b>TVA</b>					
<b>IR</b>					
<b>MONTANT TTC</b>					
<b>NET A MANDATER</b>					

Arrêté le présent devis à la somme de.....FCFA (toutes taxes comprises)

Nom du Soumissionnaire.....

Signature.....

Date.....



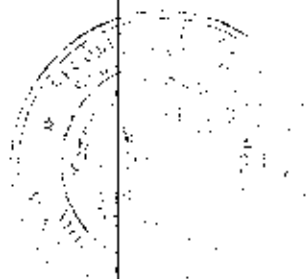
PIECE N°7 : CADRE DU SOUS DETAIL DES PRIX UNITAIRES (SDPU)





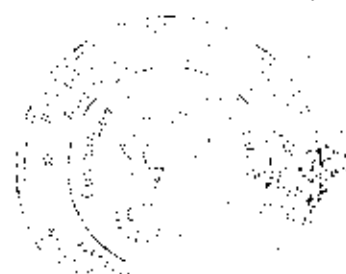
Lot 2 : acquisition du matériel informatique.

N°	Designation	Coût d'achat	Transport	Coût de la commande	Frais de livraison	Marge	Prix Unitaire HT
----	-------------	--------------	-----------	---------------------	--------------------	-------	------------------

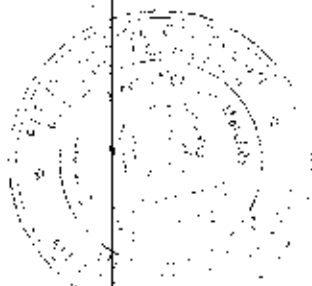


**Lot 3 : acquisition du matériel informatique pour les services centraux**

N°	Désignation	Coût d'achat	Transport	Coût de la commande	Frais de livraison	Marge	Prix Unitaire HT



PIECE N°8 : GRILLE D'EVALUATION



## GRILLE D'EVALUATION

LOT 1 : Acquisition des ordinateurs complets (cinq (05) ordinateurs complets)

LOT 2 : Acquisition du matériel informatique (trente-cinq (35) ordinateurs complets) ;

LOT 3 : Acquisition du matériel informatique pour les services centraux (six (06) ordinateurs complets).

### Critères éliminatoires

Les critères éliminatoires sont les suivants :

- dossier administratif ou financier incomplet ou non conforme ;
- fausse déclaration ou pièces falsifiées ;
- absence de déclaration sur l'honneur par laquelle le soumissionnaire certifie n'avoir pas abandonné de marché au cours des trois (03) dernières années, mais aussi qu'il ne figure pas sur la liste des entreprises défaillantes annuellement établie par le MINMAP ;
- omission d'un prix unitaire quantifié dans le bordereau des prix unitaires ;
- absence de sous détail d'un prix unitaire quantifié et/ou de la décomposition d'un prix forfaitaire ;
- non satisfaction du Maître d'Ouvrage par rapport à une prestation antérieure du soumissionnaire ;
- offre n'ayant pas satisfait à au moins 70% de l'ensemble des critères essentiels ;
- absence d'un certificat d'origine et de garantie du fournisseur ou du concessionnaire agréé pour le matériel à livrer.

SOUSSIONNAIRE : \_\_\_\_\_

### I - PRESENTATION DES OFFRES

	<u>OUI</u>	<u>NON</u>
Ordre des pièces		
Lisibilité		
Reliure		
Clarté		

### II- EXPERIENCES DU FOURNISSEUR

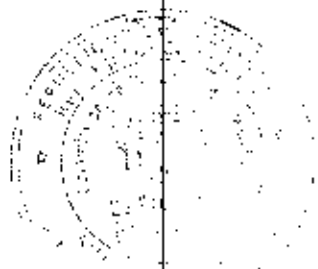
1 expérience similaire justifiée par une copie du marché et un PV de réception		
2 expériences similaires justifiées par copies des marchés et PV de réception		
3 expériences similaires justifiées par copies des marchés et PV de réception		
4 expériences similaires justifiées par copies des marchés et PV de réception		
5 expériences similaires justifiées par copies des marchés et PV de réception		



### III- CARACTERISTIQUES TECHNIQUES

#### Lot 1 : acquisition des ordinateurs complets.

Designation	Caractéristiques techniques	Oui/non
Micro ordinateur	desk 400G2MT Intel core i5. 6500/3.2ghz turbo RAM 4Go ddr4. 2333 Mhz DD500Go. 7200 trs/min sata lecteur DVD-RW Ecran plat LCD 21" avec haut-parleur interne Carte wifi Clavier AZERTY et souris USB	
Multiprise para surtenseur	6 prises Legrand ou APC. 1.5m. 3500w max 230v. 3xi	
Logiciel	licence MS OFFICE 2016 édition professionnelle en français	
Système d'exploitation	Windows 10 professionnel (CD - Licence)	
Antivirus	Kaspersky internet security 2019 multiposte (03 initialement) avec licence d'un an de protection	
Onduleur	au moins 1500 VA; tension de sortie 220-230 V	
Imprimante Laser Noir sur blanc	Laser Jet Pro M401dne recto/verso automatique 15-20 copies/minute	
IV- Délai de livraison	Entre un (01) et quarante-cinq (45) jours	
V-attestation de solvabilité bancaire	Supérieure ou égale à cinq millions (5 000 000)	
VI Service-apres-vente		
TOTAL		



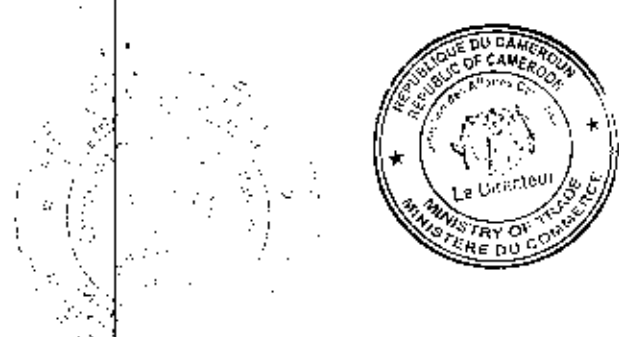
**Lot 2 : acquisition du matériel informatique (trente-cinq (35) ordinateurs complets).**

Désignation	Caractéristiques techniques	Oui/non
Micro-ordinateur	desk 400G2MT	
	Intel core i5. 6500/3.2ghz turbo	
	RAM 4Go cdr4. 2333 Mhz	
	DD500Go. 7200 trs/mn sata	
	lecteur DVD-RW	
	Ecran plat LCD 21" avec haut-parleur interne	
	Carte wifi	
	Clavier AZERTY et souris USB	
Multiprise para surtenseur	6 prises Legrand ou APC. 1.5m. 3500w max 230v. 3xl	
Logiciel	licence MS OFFICE 2016 édition professionnelle en français	
Système d'exploitation	Windows 10 professionnel (CD + Licence)	
Antivirus	Kaspersky internet security 2019 multiposte (03 initialement) avec licence d'un an de protection	
Onduleur	au moins 1500 VA. tension de sortie 220-230 V	
Imprimante Laser	Laser Jet Pro M401dne recto/verso automatique 15-20	
Noir sur blanc	copies/m:minute	
IV- Délai de livraison	Entre un (01) et quarante-cinq (45) jours	
V-attestation de solvabilité bancaire	Supérieure ou égale à vingt millions (20 000 000)	
VI Service-après-vente		
TOTAL		



**Lot 3 : acquisition du matériel informatique pour les services centraux (six (06) ordinateurs complets).**

Designation	Caractéristiques techniques	Oui/non
Micro-ordinateur	desk 400G2MT Intel core i5. 6530/3.2ghz turbo RAM 4Go ddr4 2333 Mhz DD500Go. 7200 Irs/mn sata lecteur DVD-RW Ecran plat LCD 21" avec haut-parleur interne Carte wifi Clavier AZERTY et souris USB	
Multiprise para surtenseur	6 prises I grand ou APC. 1.5m. 3500w max 230v 3xl	
Logiciel	licence MS OFFICE 2016 édition professionnelle en français	
Système d'exploitation	Windows 10 professionnel (CD + Licence)	
Antivirus	Kaspersky internet security 2019 multiposte (03 initialement) avec licence d'un an de protection	
Onduleur	au moins 1500 VA, tension de sortie 220-230 V	
Imprimante Laser Noir sur blanc	Laser Jet Pro M401dne recto/verso automatique 15-20 copies/minute	
IV- Délai de livraison	Entre un (01) et quarante-cinq (45) jours	
V-attestation de solvabilité bancaire	Supérieure ou égale à cinq millions (5 000 000)	
VI Service-après-vente		
TOTAL		



PIECE N°9a) : MODELE DE LETTRE COMMANDE  
9b) MODELE DE MARCHE  
9c) MODELE DE LETTRE COMMANDE





LETTRE COMMANDE N° ..... /LC/MINCOMMERCE/CIPM/2019 DU ..... PASSEE APRES  
APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N° ..... /AONO-20/  
MINCOMMERCE/CIPM/2019 DU ..... RELATIF A L'ACQUISITION DES ORDINATEURS COMPLETS  
(CINQ (05) ORDINATEURS COMPLETS)  
AU PROFIT DU MINISTERE DU COMMERCE (LOT 1).

OBJET DE LA LETTRE **COMMANDE** : ACQUISITION DES ORDINATEURS COMPLETS (CINQ (05) ORDINATEURS  
COMPLETS) AU PROFIT DU MINISTERE DU COMMERCE.

TITULAIRE DE LA LETTRE **COMMANDE** :

BP

Tel :

CARTE DE CONTRIBUTUABLE N° :

REGISTRE DE COMMERCE N° :

COMPTE BANCAIRE :

LIEU D'EXECUTION : MINCOMMERCE-YAOUNDE

DELAI D'EXECUTION : quarante-cinq (45) jours

IMPLICATION : 53 21 33 00 01 2276

FINANCEMENT : BP MINCOMMERCE 2019

MONTANTS :

MONTANT HTVA

FCFA

TVA

FCFA

AIR

FCFA

MONTANT TTC

FCFA

NET A MANDATER

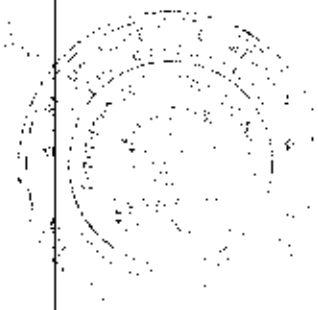
FCFA

SOUSCRITE LE : .....

SIGNEE LE : .....

NOTIFIEE LE : .....

ENREGISTREE LE : .....



ENTRE :

Le Ministère du Commerce, représenté par **Monsieur Luc Magloire MBARGA ATANGANA**, Ministre du Commerce ci-après désigné "LE MAITRE D'OUVRAGE"

d'une part,

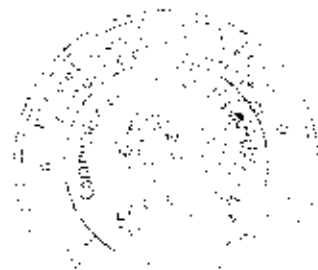
ET :

L'Entreprise ..... dont le siège social est à ....

Représentée par Monsieur/Madame ..... son ..... ci-après désigné « LE COCONTRACTANT »

d'autre part,

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :



SOMMAIRE

TITRE I - CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES (CCAP)

TITRE II - DESCRIPTION DES FOURNITURES

TITRE III - BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES (BPU)

TITRE IV - DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF (DQE)

TITRE V - SOUS-DETAIL DES PRIX UNITAIRES (SDPU)



PAGE \_\_\_ ET DERNIÈRE DE LA LETTRE COMMANDE N° \_\_\_\_\_ /LC/MINCOMMERCE/CIPM/2019  
DU \_\_\_\_\_ PASSEE APRES APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE  
D'URGENCE N° \_\_\_\_\_ /AONO-PU/MINCOMMERCE/CIPM/2019 DU \_\_\_\_\_ RELATIF A  
L'ACQUISITION DES ORDINATEURS COMPLETS (CINQ (05) ORDINATEURS COMPLETS) AU PROFIT  
DU MINISTERE DU COMMERCE (LOT 1).-

**MONTANTS :**

MONTANT HT	FCFA
TVA	FCFA
IR	FCFA
MONTANT TTC	FCFA
NET A MANDATER	FCFA

**SIGNATURES ET VISAS**

le Cocontractant

le Ministre du Commerce  
« Maître d'Ouvrage »

Yaoundé, le \_\_\_\_\_

Yaoundé, le \_\_\_\_\_

**ENREGISTREMENT**





MARCHE N° \_\_\_\_\_/MI/MINCOMMERCE/CIPM/2019 DU \_\_\_\_\_ PASSEE APRES APPEL D'OFFRES NATIONALES OUVRETES EN PROCEDURE D'URGENCE N° \_\_\_\_\_/AONO-PO/CIPM/MINCOMMERCE/2019 DU \_\_\_\_\_ RELATIVE A L'ACQUISITION DU MATERIEL INFORMATIQUE (TRENTE CINQ (35) ORDINATEURS COMPLETS) AU PROFIT DU MINISTERE DU COMMERCE (LOT 2).

OBJET DU MARCHE : ACQUISITION DU MATERIEL INFORMATIQUE (TRENTE CINQ (35) ORDINATEURS COMPLETS) AU PROFIT DU MINISTERE DU COMMERCE

TIULAIRE DU MARCHE :

BP

Tel :

CARTE DE CONTRIBUTABLE N° :

REGISTRE DE COMMERCE N° :

COMPTE BANCAIRE N°

LIEU D'EXECUTION : MINCOMMERCE-YAOUNDE

DELAI D'EXECUTION : quarante-cinq (45) jours

IMPUTATION : 53 21 37 00 02 2276

FINANCEMENT : BIP MINCOMMERCE 2019

MONTANTS

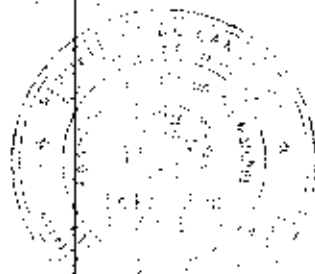
MONTANT HTVA	FCFA
TVA	FCFA
AIR	FCFA
MONTANT TTC	FCFA
NET A MANDATER	FCFA

SOUSCRIT LE : .....

SIGNE LE : .....

NOTIFIE LE : .....

ENREGISTRE LE : .....



ENTRE :

Le Ministère du Commerce, représenté par Monsieur Luc Magloire MBARGA ATANGANA, Ministre du Commerce ci-après désigné "LE MAITRE D'OUVRAGE"

d'une part,

ET :

L'Entreprise ..... dont le siège social est à .....

Représentée par Monsieur/Madame ..... son ..... ci-après désigné « LE COCONTRACTANT »

d'autre part,

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIIT :



SOMMAIRE

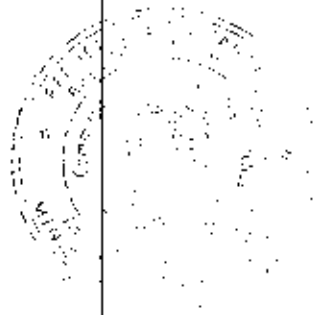
TITRE I : CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES (CCAP)

TITRE II : DESCRIPTION DES FOURNITURES

TITRE III : BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES (BPU)

TITRE IV : DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF (DQE)

TITRE V : SOUS DETAIL DES PRIX UNITAIRES (SDPU)



PAGE \_\_\_ ET DERNIERE DU MARCHE N° \_\_\_\_\_/M/MINCOMMERCE/CIPM/2019  
DU \_\_\_\_\_ PASSE APRES APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE  
N° \_\_\_\_\_/AONO-PU/CIPM/MINCOMMERCE/2019 DU \_\_\_\_\_ RELATIF A L'ACQUISITION DU  
MATERIEL INFORMATIQUE (TRENTE CINQ (35) ORDINATEURS COMPLETS) AU PROFIT DU  
MINISTERE DU COMMERCE (LOT 2).-

**MONTANTS :**

MONTANT HT	FCFA
TVA	FCFA
IR	FCFA
MONTANT TTC	FCFA
NET A MANDATER	FCFA

**SIGNATURES ET VISAS**

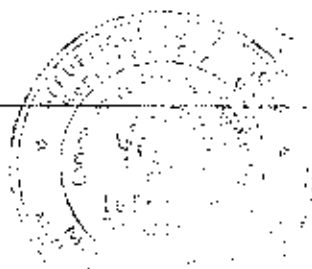
le Cocontractant

le Ministre du Commerce  
« Maître d'Ouvrage »

Yaoundé, le \_\_\_\_\_

Yaoundé, le \_\_\_\_\_

**ENREGISTREMENT**



REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
Paix - Travail - Patrie  
-----  
MINISTERE DU COMMERCE  
-----



REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace - Work - Fatherland  
-----  
MINISTRY OF TRADE  
-----

LETTRE COMMANDE N° \_\_\_\_\_ /LC/MINCOMMERCE/CIPM/2019 DU \_\_\_\_\_ PASSEE APRES APPEL  
D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N° \_\_\_\_\_ /AONU  
PI/MINCOMMERCE/CIPM/2019 DU \_\_\_\_\_ RELATIVE A L'ACQUISITION DU MATERIEL INFORMATIQUE  
SIX (06) ORDINATEURS COMPLETS POUR LES SERVICES CENTRAUX DU MINISTERE DU COMMERCE (100  
S)-

**OBJET DE LA LETTRE COMMANDE :** ACQUISITION DU MATERIEL INFORMATIQUE (SIX (06) ORDINATEURS  
COMPLETS) POUR LES SERVICES CENTRAUX DU MINISTERE DU COMMERCE.

**TITULAIRE DE LA LETTRE COMMANDE :**

BP

Tel

**CARTE DE CONTRIBUTABLE N° :**

**REGISTRE DE COMMERCE N° :**

**COMPTE BANCAIRE N°**

**LIEU D'EXECUTION :** MINCOMMERCE-YAOUNDE

**DELAI D'EXECUTION :** quarante-cinq (45) jours

**IMPUTATION :** 53 21 34 00 10 2276

**FINANCEMENT :** BP MINCOMMERCE 2019

**MONTANTS :**

MONTANT HTVA	FCFA
TVA	FCFA
AIR	FCFA
MONTANT TTC	FCFA
NET A MANDATER	FCFA

SOUSCRITE LE : -----

SIGNEE LE : -----

NOTIFIEE LE : -----

ENREGISTREE LE : -----



ENTRE :

Le Ministère du Commerce, représenté par Monsieur Luc Magloire MBARGA ATANGANA, Ministre du Commerce ci-après désigné "LE MAITRE D'OUVRAGE"

d'une part,

ET :

L'Entreprise ..... dont le siège social est à .....

Représentée par Monsieur/Madame ..... son ..... ci-après désigné « LE COCONTRACTANT »

d'autre part,

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :



SOMMAIRE

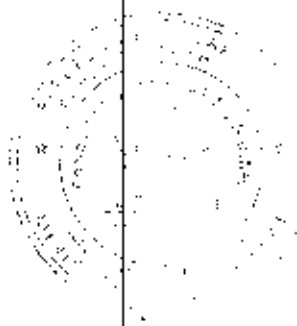
TITRE I : CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES (CCAP)

TITRE II : DESCRIPTION DES FOURNITURES

TITRE III : BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES (BPU)

TITRE IV : DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF (DQE)

TITRE V : SOUS DETAIL DES PRIX UNITAIRES (SDPU)



PAGE \_\_\_ ET DERNIÈRE DE LA LETTRE COMMANDE N° \_\_\_\_\_ /LC/MINCOMMERCE/CIPM/2019  
DU \_\_\_\_\_ PASSEE APRES APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE  
D'URGENCE N° \_\_\_\_\_ /AONO-PU/MINCOMMERCE/CIPM/2019 DU \_\_\_\_\_ RELATIF A  
L'ACQUISITION DU MATERIEL INFORMATIQUE (SIX (06) ORDINATEURS COMPLETS) POUR LES  
SERVICES CENTRAUX DU MINISTERE DU COMMERCE (LOT 3).-

**MONTANTS :**

MONTANT HT	FCFA
TVA	FCFA
IR	FCFA
MONTANT TTC	FCFA
NET A MANDATER	FCFA

**SIGNATURES ET VISAS**

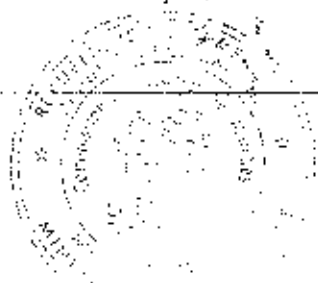
le Cocontractant

le Ministre du Commerce  
« Maître d'Ouvrage »

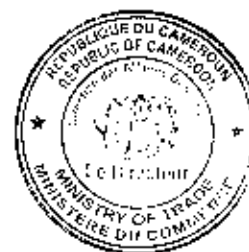
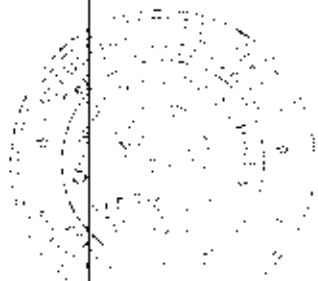
Yaoundé, le .....

Yaoundé, le .....

**ENREGISTREMENT**



PIECE N° 10 : FORMULAIRES TYPE



## 10.1 Déclaration d'intention de soumissionner

Je, soussigné ..... [indiquer le nom et la qualité du signataire] représentant la société, l'entreprise ou le groupement ..... dont le siège social est à ..... inscrite au registre du commerce de ..... sous le n° .....

Après avoir pris connaissance de toutes les pièces figurant ou mentionnées dans le Dossier d'Appel d'Offres N° ..... [AONO-PU/MINCOMMERCE/CMPM/2019 du ..... 2019 pour l'acquisition des ordinateurs complets (lot1), du matériel informatique (lot2) et du matériel informatique pour les services centraux (lot3), y compris le(s) additif(s) :

- me soumetts et m'engage à procéder à la livraison conformément au dossier d'Appel d'Offres, moyennant les prix que j'ai établis moi-même sur la base des bordereaux des prix et quantités, lesquels prix font ressortir le montant de l'offre ..... à ..... [en chiffres et en lettres] francs Cfa Hors Taxes, et à ..... francs CFA Toutes Taxes Comprises [En chiffres et en lettres]

- m'engage à livrer les fournitures dans un délai de ..... mois  
- m'engage en outre à maintenir mon offre dans le délai de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite de remise des offres.

- les rabais offerts et les modalités d'application desdits rabais sont les suivants :  
.....  
.....

Le Maître d'Ouvrage se libérera des sommes dues par lui au titre du présent Marché en faisant donner crédit au compte n° ..... ouvert au nom de ..... auprès de la banque ..... Agence de .....

Avant signature de la Lettre-Commande, la présente soumission acceptée par vous vaudra engagement entre nous.

Fait à ..... le .....

Signature de .....

en qualité de .....  
dûment autorisé à signer les soumissions  
pour et au nom de .....



## 10.2 CAUTION DE SOUMISSION

Adressée à Monsieur le Ministre du Commerce « le Maître d'Ouvrage »

Attendu que le fournisseur ..... ci-dessous désignée « le soumissionnaire », a soumis son offre en date du ..... pour l'acquisition, des ordinateurs complets (lot1), du matériel informatique (lot2) et du matériel informatique pour les services centraux (lot3) ci-dessous désignée « l'offre », et pour laquelle il doit joindre un cautionnement provisoire équivalant à [indiquer le montant] francs CFA.

Nous ..... [nom et adresse de la banque], représentée par ..... [noms des signataires], ci-dessous désignée « la banque », déclarons garantir le paiement au Maître d'Ouvrage de la somme maximale de [indiquer le montant] Francs CFA, que la banque s'engage à régler intégralement au Maître d'Ouvrage, s'obligeant elle-même, ses successeurs et assignataires.

Les conditions de cette obligation sont les suivantes :

Si le soumissionnaire retire son offre pendant la période de validité prévue dans le Dossier d'Appel d'Offres

Ou

Le soumissionnaire, s'étant vu notifié l'attribution du Marché par le Maître d'Ouvrage pendant la période de validité :

- omet à signer ou refuse de signer le Marché, alors qu'il est requis de le faire ;

- omet ou refuse de fournir le cautionnement définitif du Marché (cautionnement définitif), comme prévu dans celle-ci.

Nous nous engageons à payer au Maître d'Ouvrage un montant allant jusqu'au maximum de la somme stipulée ci-dessus, dès réception de sa première demande écrite, sans que le Maître d'Ouvrage soit tenu de justifier sa demande, étant entendu toutefois que dans sa demande le Maître d'Ouvrage notera que le montant qu'il réclame lui est dû parce que l'une ou l'autre des conditions ci-dessus, ou toutes les deux, sont remplies, et qu'il spécifiera quelle(s) condition(s) a (ont) joué.

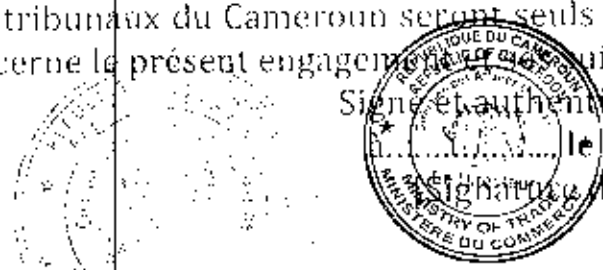
La présente caution entre en vigueur dès sa signature et dès la date limite fixée par le Maître d'Ouvrage pour la remise des offres. Elle demeurera valable jusqu'au trentième jour inclus suivant la fin du délai de validité des offres. Toute demande du Maître d'Ouvrage tendant à la faire jouer devra parvenir à la banque, par lettre recommandée avec accusé de réception, avant la fin de cette période de validité.

La présente caution est soumise pour son interprétation et son exécution au droit camerounais. Les tribunaux du Cameroun seront seuls compétents pour statuer sur tout ce qui concerne le présent engagement.

Signé et authentifié par la banque

le .....

[Signature de la banque]



### 10.3 CAUTIONNEMENT DÉFINITIF

Banque: ..... Référence  
de la Caution : N° ..... Adressée à Monsieur le Ministre du  
Commerce-Cameroun, ci-dessous désigné « le Maître d'Ouvrage »

Attendu que.....

[Nom et adresse de l'entreprise], ci-dessous désigné « le Cocontractant », s'est engagé, à réaliser le Marché relatif à l'acquisition des ordinateurs complets (lot1), du matériel informatique (lot2) et du matériel informatique pour les services centraux (lot3).

Attendu qu'il est stipulé dans le Marché que le Cocontractant remettra au Maître d'Ouvrage un cautionnement définitif, d'un montant égal à [indiquer le pourcentage compris entre 2 et 5 %] du montant de la tranche du Marché correspondante, comme garantie de l'exécution de ses obligations de bonne fin conformément aux conditions du Marché,

Attendu que nous avons convenu de donner au fournisseur ce cautionnement,

Nous, ..... [Nom et adresse de banque],

Représentée par ..... [noms des signataires], ci-dessous désignée « la banque », nous engageons à payer au Maître d'Ouvrage, dans un délai maximum de huit (08) semaines, sur simple demande écrite de celui-ci déclarant que le fournisseur n'a pas satisfait à ses engagements contractuels au titre du Marché, sans pouvoir différer le paiement ni soulever de contestation pour quelque motif que ce soit, toute somme jusqu'à concurrence de la somme de ..... [en chiffres et en lettres]. Nous convenons qu'aucun changement ou additif ou aucune autre modification du Marché ne nous libérera d'une obligation quelconque nous incombant en vertu du présent cautionnement définitif et nous dérogeons par la présente à la notification de toute modification, additif ou changement.

Le présent cautionnement définitif entre en vigueur dès sa signature et dès notification au Cocontractant, par le Maître d'Ouvrage, de l'approbation du Marché. Il sera libérée dans un délai de [indiquer le délai] à compter de la date de réception provisoire des travaux.

Après cette date, la caution deviendra sans objet et devra nous être retournée sans demande expresse de notre part.

Toute demande de paiement formulée par le Maître d'Ouvrage au titre de la présente garantie devra être faite par lettre recommandée avec accusé de réception, parvenue à la banque pendant la période de validité du présent engagement.

Le présent cautionnement définitif est soumis pour son interprétation et son exécution au droit camerounais. Les tribunaux camerounais seront seuls compétents pour statuer sur tout ce qui concerne le présent engagement et ses suites.

Signé et authentifié par la banque  
à ..... le

[Signature de la banque]



## 10.4 : CAUTION DE RETENUE DE GARANTIE

Banque : .....

Référence de la Caution : N° ..... Adressée à Monsieur le Ministre du Commerce et ci-dessous désigné « le Maître d'Ouvrage »

Attendu que ..... [nom et adresse de l'entreprise], ci-dessous désigné « fournisseur », s'est engagé, à réaliser le marché relatif à l'acquisition des ordinateurs complets (lot1), du matériel informatique (lot2) et du matériel informatique pour les services centraux (lot3),

Attendu qu'il est stipulé dans le Marché que la retenue de garantie fixée à 10% du montant TTC de la partie d'ouvrage concernée du Marché peut être remplacée par une caution solidaire,

Attendu que nous avons convenu de donner au fournisseur cette caution,

Nous, ..... [nom et adresse de banque], Représentés par ..... [noms des signataires], et ci-dessous désignée « la banque »,

Des lors, nous affirmons par les présentes que nous nous portons garants et responsables à l'égard du Maître d'Ouvrage, au nom du fournisseur, pour un montant maximum de ..... [En chiffres et en lettres], correspondant à 10% du montant de la partie concernée du Marché

Et nous nous engageons à payer au Maître d'Ouvrage, dans un délai maximum de huit (08) semaines, sur simple demande écrite de celui-ci déclarant que l'entrepreneur n'a pas satisfait à ses engagements contractuels ou qu'il se trouve débiteur du Maître d'Ouvrage au titre du marché modifiée le cas échéant par ses avenants, sans pouvoir différer le paiement ni soulever de contestation pour quelque motif que ce soit, toute (s) somme (s) dans les limites du montant égal à [pourcentage fixé à 10%] du montant cumulé de la livraison figurant dans le décompte définitif, sans que le Maître d'Ouvrage ait à prouver ou à donner les raisons ni le motif de sa demande du montant de la somme indiquée ci-dessus.

Nous convenons qu'aucun changement ou additif ou aucune autre modification du marché ne nous libérera d'une obligation quelconque nous incombant en vertu de la présente garantie et nous dérogeons par la présente à la notification de toute modification, additif ou changement.

La présente garantie entre en vigueur dès sa signature. Elle sera libérée dans un délai de trente (30) jours à compter de la date de réception définitive des fournitures, et sur manlevée délivrée par le Maître d'Ouvrage.

Toute demande de paiement formulée par le Maître d'Ouvrage au titre de la présente garantie devra être faite par lettre recommandée avec accusé de réception, parvenue à la banque pendant la période de validité de présent engagement.

La présente caution est soumise pour son interprétation et son exécution au droit camerounais. Les tribunaux camerounais seront seuls compétents pour statuer sur tout ce qui concerne le présent engagement et ses suites.

Signé et authentifié par la  
banque

à ..... le .....  
de la banque]



## 10.5 : MODELE D'ATTESTATION DU FOURNISSEUR

[Le Soumissionnaire exige du fournisseur ou du concessionnaire agréé qu'il prépare cette lettre conformément aux indications ci-après. Cette lettre doit être à l'entête du fournisseur ou du concessionnaire et doit être signée par une personne dûment habilitée à signer des documents qui engagent le fournisseur/concessionnaire. Le Soumissionnaire inclut cette lettre dans son offre, tel qu'exigé dans le RPAO.

Date [insérer la date (jour, mois, année) de remise de l'offre] AON<sup>N°</sup> \_\_\_ du \_\_\_ : [insérer les références de l'Appel d'Offres] Variante N° : [Insérer le numéro d'identification si cette offre est proposée pour une variante]

A : [insérer nom complet du Maître d'Ouvrage]

Je soussigné (nom et adresse complète du fournisseur ou concessionnaire agréé), .....

Atteste que la société (nom et adresse complète) est habilitée à commercialiser nos produits.

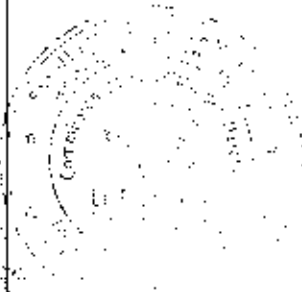
Nous confirmons toutes nos garanties et nous nous portons garants pour les fournitures offertes.

Signature

En date du.....  
jour de.....



PIECE N°11 : LISTE DES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET ORGANISMES FINANCIERS AGREES PAR  
LE MINISTERE DES FINANCES ET AUTORISES A EMETTRE DES CAUTIONS DANS LE CADRE DES  
MARCHES PUBLICS.



## I- BANQUES

1. Afriland First Bank
2. Banque Atlantique
3. Banque Gabonaise pour le Financement International (BGF-I BANK)
4. Banque International du Cameroun pour l'Épargne et le Crédit (BICEC)
5. CITI Bank (CITI-C)
6. Commercial Bank of Cameroon (CBC)
7. EcobankCameroon
8. National Financial Credit (NFC BANK)
9. Société Camerounaise de Banque au Cameroun (CA-SCB)
10. Société Générale de Banque au Cameroun (SGC)
11. Standard Chartered Bank Cameroon
12. Union Bank of Cameroon (UBC)
13. United Bank for Africa.(UBA)
14. Banque Camerounaise des Petites et Moyennes Entreprises (BC-PME)

## II- ORGANISMES FINANCIERS

15. Chanas assurances :
16. Activa Assurances
17. Zenith assurances
18. Pro Assur S.A
- 19 Assurance et Réassurance Africaine (AREA)

